

L'AN DEUX MIL ONZE, le SEIZE du mois de DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,
dûment convoqué le 09 décembre 2011 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BOIRON-LAYUS, BOYER, CHARTIE, COJAN, DUGLUÉ, FAIVRE, GAUTIER, GUÉRIN, HOUSTLER, JÉZÉQUEL, JOUANY, LEBRETON, LE MASSON, MAINAGE, PRAT-LE MOAL, RIOU, ROUZIERE, TAILLANDIER, TOUZÉ, VELLA.

Procurations : LEFEBVRE à TOUZÉ, LE GUEN à RIOU, LE HÉNAFF à MAINAGE, NEDELLEC à PRAT-LE MOAL, PICARD à BESCOND.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Gérard CHARTIE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 20 heures.

Il demande à l'Assemblée de se lever afin de rendre un hommage à Monsieur Alain GUENNEC, ancien Maire de Trébeurden, et donne lecture d'une intervention:

« Vous avez appris récemment le décès de Monsieur Alain GUENNEC, homme de conviction, ancien Maire-adjoint et ancien Maire de notre Commune.

En votre nom et en mon nom personnel, je présente nos très sincères condoléances à la famille de Monsieur Alain GUENNEC, avec une pensée particulière vers ses enfants, Nathalie et Philippe, et, ses petits enfants.

Je vous remercie »

Monsieur FAIVRE souhaite prendre la parole et indique qu'il a regretté de ne pas avoir vu d'élus lors des obsèques. Monsieur le Maire informe que Monsieur DAGORN était chargé de porter un message à la famille de Monsieur GUENNEC.

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2011. Monsieur DUGLUE signale une erreur sur le montant de la TLE figurant dans la simulation : il faut lire 792 € et non 7 992 €. Pour la question diverse relative à la demande d'acquisition d'un système de son, il faut lire « pour » les correspondants de presse et non « par ».

Monsieur MAINAGE précise, pour le point n°3 de la rubrique finances, qu'il est pré-retraité et non pas retraité. PV approuvé sans autres observations.

I - FINANCES

1 - Avances sur subventions 2012 (n°109-2011)

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à verser une partie de la subvention municipale à l'Office du Tourisme dès le début de l'exercice 2012 pour assurer le bon fonctionnement de l'Etablissement Public.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à verser une partie de la subvention municipale dès le début de l'exercice 2012 pour assurer le bon fonctionnement des écoles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer une avance sur subvention 2012 d'un montant de 25 000 € à l'Office du Tourisme,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer une avance sur subvention 2012 d'un montant de 10 000 € au budget de la Caisse des Ecoles.

2 - Engagement de dépenses sur l'exercice budgétaire 2012 (n°110-2011)

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

Monsieur le Maire rappelle le montant des crédits budgétisés pour les dépenses d'investissement 2011 (Hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts», travaux sous mandat et chapitre 20)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application des dispositions précitées et d'autoriser les liquidations à hauteur maximale de $\frac{1}{4}$ des inscriptions de l'année 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011,

- **PRECISE** que les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

A - Le montant des crédits ouverts au **budget principal** en 2011 s'élevant à 1 823 885 €, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'ordonnancement des dépenses selon le détail suivant:

1 - Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 50 000 €

2 - Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 50 000 €

3 - Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 355 971 €.

B - Le montant des crédits ouverts au **budget de l'eau potable** en 2011 s'élevant à 219 459 €, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'ordonnancement des dépenses selon le détail suivant:

1 - Chapitre 21 : 4 864 € (dépenses liées aux immobilisations corporelles)

2 - Chapitre 23 : 50 000 € (dépenses liées aux immobilisations en cours)

C - Le montant des crédits ouverts au **budget du port** en 2011 s'élevant à 29 981 €, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'ordonnancement des dépenses selon le détail suivant:

1 - Chapitre 21 : 3 000 € (dépenses liées aux immobilisations corporelles)

2 - Chapitre 23 : 4 495 € (dépenses liées aux immobilisations en cours)

3 - Décision modificative n°2 du budget Commune (n°111-2011)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 afin d'effectuer un ajustement dans la section d'investissement.

Les crédits de l'opération n°17 (complexe sportif) ont été inscrits en totalité au chapitre 23, mais afin de pouvoir exécuter la délibération du 22 juillet 2011 approuvant le projet d'éclairage du terrain, il convient d'imputer la somme de 35 000 € à l'article 20415.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget Commune.

4 - Décision modificative n°1 du budget DSA (n°112-2011)

Monsieur le Maire Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de prévoir une majoration des crédits d'un montant de 8 000 € au chapitre n°11.

Cette modification résulte de la liquidation de frais liés à des travaux d'investissement pour l'extension de réseau à Toul Treiz (6 004 €) effectués en début d'année, à une surconsommation d'eau (suite au remplissage imprévu à plusieurs reprises du bassin lors de la fuite de début d'année), et à des prestations d'épandage des boues plus fréquentes.

Une inscription équivalente sera prévue en recettes.

Monsieur DUGLUE souhaite savoir sur quel article ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira de celle prévue pour les remboursements opérés par LTA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget délégation de gestion du service de l'assainissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

5 - Tarifs 2012 - Port communal (n°113-2011)

VU la délibération en date du 22 décembre 2010 fixant les tarifs de corps-morts à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil Portuaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'approuver le tableau des tarifs annexés à la présente, applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- **DIT** que ces tarifs seront affichés à la Mairie ainsi qu'à la Capitainerie.

6 - Tarifs 2012 - vaisselle du Sémaphore (n°114-2011)

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHARTIE de détailler la proposition de tarif 2012 pour le remplacement des éléments de vaisselle manquants ou brisés lors des mises à disposition du Sémaphore.

Une facturation forfaitaire serait retenue pour la vaisselle de table et les ustensiles et il sera fait application des prix publics unitaires des catalogues des fournisseurs de vaisselle et de matériel de cuisine pour tout autre élément.

Une modification du règlement intérieur sera prévue en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application à compter du 1^{er} janvier 2012 des tarifs suivants pour le remplacement de la vaisselle manquante ou brisée:

- Verres et tasses : 3 € l'unité

- Assiettes : 6 € l'unité

- Couverts: 2 € l'unité

- Ustensiles: 15 € l'unité

- Autre élément non listé : prix public du catalogue fournisseur

- **DIT** qu'une modification du règlement intérieur d'utilisation du centre le Sémaphore sera prévue pour intégrer ces dispositions.

II - PERSONNEL COMMUNAL

(n°115-2011)

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHARTIE de présenter la proposition de modification du tableau des effectifs relative au recrutement d'un technicien territorial à temps non complet (28/35^{ème}) dans le cadre du poste à pourvoir pour l'emploi de gestionnaire du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que Madame LE DISSEZ assure l'intérim.

Monsieur FAIVRE souhaite savoir ce que devient le contrat de la personne qui la remplaçait en Mairie ?

Monsieur le Maire précise qu'il était temporaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent prévu par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2011 ;

III - SANITAIRES PLAGE DE TRESMEUR

(n°116-2011)

Monsieur le Maire demande à Monsieur RIOU de présenter à l'Assemblée le projet d'installation de sanitaires préfabriqués près de la plage de Tresmeur.

Cet équipement, d'une superficie au sol (débord de toit compris) inférieure à 20 m², comprendra au minimum 3 cabines, dont l'une sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Les portes menant aux cabines seront toutes prévues sur la façade avant de la structure. Plusieurs options seront sollicitées (la fermeture et/ou le nettoyage automatisé, la mise en place de portes coulissantes ainsi qu'un pare vue).

Compte tenu des impératifs liés à la saison touristique, monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer dès à présent la consultation pour ces travaux à prévoir au 1er trimestre 2012.

Monsieur le Maire ajoute que cet équipement devra être solide et résistant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'installation de sanitaires préfabriqués près de la plage de Tresmeur.
- **ADOpte** le dossier de consultation des entreprises relatif à ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet, notamment l'autorisation de travaux.
- **DIT** que ces travaux seront inscrits au budget communal 2012.

IV - CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

(n°117-2011)

Monsieur le Maire demande à Madame BOIRON-LAYUS de présenter à l'Assemblée les nouvelles dispositions relatives au classement des offices de Tourisme. Elle rappelle que l'office de tourisme de Trébeurden bénéficie d'un classement 2* depuis le 29 décembre 2006, qui sera caduque le 29 décembre 2011. Il doit donc être renouvelé.

Un nouveau cadre a été défini par la loi 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, précisé par arrêté ministériel du 12 novembre 2010, qui était joint à la note de synthèse. Parmi les évolutions, un système de classement reposant sur 3 catégories et non plus le système d'étoiles. Pour chaque catégorie, il est nécessaire de répondre à de multiples critères au regard des engagements à l'égard des clients (*accessibilité et qualité de l'accueil, conditions de diffusion de l'information*) et du fonctionnement de l'office de tourisme s'agissant de sa zone géographique d'intervention, de ses missions et de ses engagements organisationnels.

Cette réforme est entrée en vigueur le 24 juin 2011. Il s'agit pour la collectivité de Trébeurden d'œuvrer pour un classement en première catégorie en agissant seul ou en collaborant avec le territoire. Ce classement est nécessaire pour devenir station classée de Tourisme.

A ce jour, la demande de classement est négative car l'office n'est plus classé et il faut l'être pendant 18 mois. Par ailleurs, les hébergements marchands classés n'atteignent pas le critère de 70%. une démarche est en cours au niveau parlementaire pour cet aspect (amendement « Léonard »). Des actions sont entreprises envers les députés et sénateurs avec les Communes de Trégastel, Lannion et Paimpol, ce qui pourrait différer la caducité jusqu'en janvier 2014.

Monsieur le Maire précise que l'attaché du sénateur BOTREL informe avoir pris acte de notre demande.

Monsieur MAINAGE ajoute qu'il y a aussi un nombre élevé de demandes, et en conséquence un étranglement au niveau des instructions par les préfetures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le classement de l'Office du Tourisme en catégorie I selon les critères des arrêtés du 12 novembre 2010 et du 10 juin 2011.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

V - MARCHES PUBLICS

(n°118-2011)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition d'avenant de prolongation du délai d'exécution des travaux du complexe sportif, transmise par le Maître d'œuvre de cette opération. L'achèvement des travaux était théoriquement prévu le 14 mars 2011, mais la réception n'a eu lieu que le 07 juin 2011.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Maître d'œuvre, le cabinet PETR, transmis en Mairie pour exposer les causes de ce retard, qui n'est pas imputable aux entreprises intervenant pour la construction du bâtiment.

Le délai d'exécution de ce marché serait porté au 07 juin 2011 pour l'ensemble des lots en raison de la nécessité d'accepter un délai complémentaire lié aux retards engendrés par l'attente de la validation par le bureau de contrôle de la conformité des tribunes.

Monsieur DUGLUE se demande si cela va entraîner une plus-value ?

Monsieur le Maire répond négativement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, pour l'ensemble des lots de construction du bâtiment des vestiaires-tribunes, la prolongation du délai d'exécution des travaux qui est désormais fixé au 07 juin 2011,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de prolongation du délai d'exécution de ces travaux.

VI - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(n°119-2011)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de transmettre l'avis de la Commune à Lannion-Trégor Agglomération sur les tarifs du service assainissement pour l'année 2012. Il rappelle l'évocation de ce point, lors de la séance du 23 novembre, et les observations portées à LTA qui conçoit qu'une réflexion complémentaire soit engagée. Une interrogation portait sur la capacité de la station, et des frais sont à envisager dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements (PPI).

Il rappelle les difficultés techniques survenues en début d'année à la station d'épuration, mise en service en 1981, qui vont contraindre à prévoir l'avancement en 2012-2013 de travaux prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements à compter de 2015 (*renouvellement du dégrilleur : 65 000 € HT, clarificateur : 670 000 €, traitement des boues : 605 000 €, amélioration du traitement biologique (à chiffrer), auxquels s'ajoutent des extensions de réseaux de 200 000 €.*)

L'année 2012 sera prioritairement consacrée aux études, qui permettront de procéder à la mise jour de l'arrêté préfectoral (15 000 €) et de déterminer la capacité de la station d'épuration qui pourrait évoluer de 8 000 à 11 000 équivalents habitants.

Dans le cadre des simulations prospectives effectuées pour le calcul de la redevance d'équilibre du budget, une proposition d'évolution moyenne annuelle de 2,2% est nécessaire.

Monsieur le Maire suggère de procéder à l'instauration d'une part fixe, sans procéder à l'augmentation de la part variable et de proposer une revalorisation 2% pour les tarifs des travaux de branchement.

Il ajoute que les Communes voisines (Lannion, Louannec, Kermaria-Sulard) ont une part fixe supérieure à dix euros.

Monsieur DUGLUE fait observer qu'à la lecture des tableaux de tarifs, on constate que le prix des branchements est le plus onéreux.

Monsieur le Maire précise que cela ne se produit qu'une fois, et que peu de foyers sont concernés.

Madame BOIRON-LAYUS ajoute que compte tenu du coût de la consommation, cela est amorti en 2 ans. De plus, une part fixe présente l'intérêt de mettre en adéquation les faibles consommateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROPOSE** l'instauration d'une part fixe de 10 € (dix euros) à compter du 1er janvier 2012 pour le fonctionnement du service assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt six voix pour et une abstention (Monsieur DUGLUE),

- PROPOSE une revalorisation des tarifs des travaux de branchement de 2% pour l'année 2012.

VI - DIVERS

1 - Information de Madame BESCOND, Maire-Adjoint chargée des affaires sociales : Des travaux ont lieu place de la Poste. Ils font suite à la réception du rapport établi par le cabinet IDP consult pour l'accessibilité des espaces publics. Une synthèse de l'étude a été présentée le 06 octobre, le comité consultatif s'est réuni en novembre et un état des lieux a été dressé avec les services techniques en décembre. Il s'agit d'entreprendre une action de signalisation (réhausse des mâts) et de réaliser des travaux, actuellement place de la Poste.

2 - Information de Monsieur VELLA : La Commune adhère depuis 1 an au groupement de commande Communautaire pour les produits biologiques. 30% des produits consommés au restaurant scolaire sont achetés par ce biais. Un nouvel appel d'offres a été lancé.

3 - Information de Monsieur MAINAGE : La Commune va organiser, du 24 au 31 mars 2012, une « semaine hommage » à Aristide Briand.

Monsieur MAINAGE explique que lorsque fin 2009, et ce malgré de nombreuses protestations, le Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'île Milliau à Trébeurden, a détruit la maison dite « d'Aristide Briand », il s'est engagé, entre autres, à édifier sur Trébeurden, face à l'île Milliau, un « élément d'interprétation » (pupitre d'information) évoquant l'histoire du bâtiment disparu et la mémoire d'Aristide Briand. Après concertation avec les riverains, l'emplacement retenu se situera à proximité du monument « Aristide Briand » (Pierre du Souvenir).

Le mois de mars 2012 étant hautement symbolique pour honorer la mémoire d'Aristide Briand (150ème anniversaire de sa naissance le 28 mars), le projet d'un hommage à Aristide Briand, auquel tous les Trébeurdinains seraient invités, a été initié.

Cet hommage débutera par une « journée hommage » le samedi 24 mars 2012, avec d'une part un volet « inauguration du pupitre » et d'autre part un volet consacré au parcours d'Aristide Briand avec expositions, conférence-débat, ...

Programme provisoire (restant à consolider) :

Samedi 24 mars 2012 (après-midi) :

- à Pors Termen, inauguration officielle du pupitre d'information fourni par le Conservatoire du Littoral, en présence, entre autres invités, de Mme Catherine Lambert, arrière petite nièce d'Aristide Briand.

- vernissage des expositions dans le hall de la Mairie :

- travaux de recherche sur « Briand et l'Europe » réalisés par les élèves des classes de CM2 de Mmes Stéphanie Gorse et Katell Le Guen

- Exposition « Aristide Briand, sa vie, son oeuvre » proposée par M. Christian Morinière, Trésorier de l'« Association Aristide Briand » de Saint-Nazaire.

- Conférence-débat sur « Le parcours d'Aristide Briand » dans la salle du Sémaphore, animée par M. Christophe Bellon, chercheur associé au Centre d'Histoire de Sciences Po Paris, expert « ès-Aristide Briand » (conférence gratuite et ouverte à tous dans la limite des places disponibles)

- ...

du Lundi 26 au Samedi 31 mars 2012 (aux heures d'ouverture de la Mairie) :

- expositions (travaux CM2 et « Association Aristide Briand ») dans le hall de la Mairie

4 - Intervention du groupe cap à gauche : Monsieur FAIVRE fait état du courrier adressé aux membres du Conseil Municipal par la FNACA, et indique qu'il s'agissait d'une demande posée lors des élections.

Monsieur le Maire répond qu'il était présent à la réunion de préparation des cérémonies. Il y a 10 ans, il était prévu de ne pas répondre explicitement mais de créer une place du souvenir français, qui a été réalisée.

Il s'agit d'une nouvelle demande, une nouvelle discussion est possible, il faudra l'évoquer avec les différentes associations lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous, et annonce que la cérémonie des voeux aura lieu le vendredi 06 janvier 2012.

La séance est levée à 20 heures 45

Le Président de séance,
Michel LISSILLOUR,

Le secrétaire de séance,
Gérard CHARTIE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

BESCOND Françoise		PICARD Armelle (P)	
BOIRON-LAYUS Bénédicte		RIOU Lucien	
BOYER Laurent		ROUZIÈRE Yanne	
COJAN Bernard		TOUZE Christine	
GAUTIER Pierre Louis		VELLA Pascal	
GUERIN Odile		FAIVRE Alain	
JOUANY Jean-François		HOUSTLER Colette	
LEBRETON Solange		JEZEQUEL Patrick	
LEFEBVRE Estelle (P)		NEDELLEC Yves (P)	
LE GUEN Yvon (P)		PRAT-LE MOAL Michelle	
LE HENAFF Michèle (P)		TAILLANDIER Vandine	
LE MASSON GÉRALDINE		DUGLUE Jacques	
MAINAGE JACQUES			